

DÉLIBÉRATION

Du Conseil d'Administration

De l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Rennes (ENSCR)

Séance du jeudi 3 juillet 2025

Délibération n° 2025-07-03

Point 4.2 : Modifications du Règlement Intérieur

Vu le Code de l'Education,
Vu le décret n° 86-640 du 14 mars 1986, modifié, fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de certaines écoles d'ingénieur,
Vu le décret n°2022-1474 du 24 novembre 2022, portant création de l'Université de Rennes et approbation de ses statuts,
Vu le règlement intérieur de l'ENSCR, soumis au CSA du 1^{er} juillet 2025 et au CA du 3 juillet 2025

Il est demandé aux membres du conseil d'administration de se prononcer sur l'insertion au règlement intérieur des deux annexes présentées en séance, à savoir :

- Dispositions relatives aux modalités pédagogiques
- Charte informatique

Les membres présents ou représentés du conseil d'administration approuvent, à l'unanimité, les modifications du règlement intérieur dont les annexes devront être précisées dans le sommaire.

Membres composant le conseil : 24

Membres en exercice : 24

Quorum : 13

Membres présents ou représentés : 21

Présents : 18

Représentés : 3

Votes :

Refus de participer au vote :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 21

Visa de la présidente
Patricia FOMPEYRINE



Délibération adoptée

Document(s) envoyé précédemment : DOC-STRAT-02 Règlement intérieur v5
Extrait envoyé au Recteur Chancelier des Universités le

